



Vivre à Arbin



Conseil Municipal

Réunions du Conseil

Lettre n°82.

Bien cher Albinus,

Lundi 8 octobre le Conseil Municipal s'est réuni pour une courte séance comme prévu dans le compte rendu de celui du 10 septembre. Dans ma lettre N°80 je t'expliquais les raisons du report de la décision du Conseil sur le regroupement des Communautés de Communes.

9 conseillers étaient présents. M^{mes} Perrin et Sénéchal et MM. Blanchet et Péjoan avaient donné pouvoir. M^{mes} Bertolo et Goncalvez étaient absentes.

1- Projet de périmètre d'une nouvelle Communauté de Communes constituée des 4 actuelles :

Le Maire rappelle, de façon beaucoup plus succincte que le compte rendu, les enjeux de la loi du 16/12/2010 sur la réforme des collectivités territoriales. En un mot, et pour ce qui nous concerne, la CCPM serait amenée à fusionner avec celles de : Combe de Savoie (St Pierre d'Albigny), La Rochette-Val Gelon et Gelon-Coisin (Bourgneuf). Les pôles importants des Communautés actuelles : Montmélian, La Rochette, St Pierre d'Albigny ont tout intérêt à ce que cette fusion se fasse. Le Maire indique que dans le projet qui est soumis à l'accord des Conseils Municipaux les compétences de ce nouvel établissement ne sont pas définies et sont laissées à l'appréciation de ce dernier lors de sa mise en place. Plusieurs rencontres ont bien eu lieu en conseils communautaires et en commissions thématiques afin de mieux définir les compétences qui seraient à partager, mais tout ça reste sous la forme de projet. Et de fait qu'en sera-t-il de l'eau, des transports, des équipements ? Quant au financement, le rapport soumis aux élus ne permettrait pas d'y voir bien clair, si ce n'est que l'harmonisation des différentes taxes irait vers l'augmentation de celles-ci.

Tu vois Albinus rien de nouveau dans la « préparation du mille-feuilles ». A tous les étages on continue à te demander de mettre la main à la poche. Nos élus sont vraiment indécrottables pour eux FAIRE DES ÉCONOMIES doit être un gros mot, ils ne l'emploient jamais.

En conséquence sur proposition du Maire le Conseil, par 12 voix contre et 1 abstention (M^{me} Perrin), donne un avis défavorable au projet de fusion aux motifs suivants :

- les compétences actuelles des 3 autres Communautés sont trop diversifiées (sic) par rapport à la CCPM.
- au sein de la CCPM (15 Communes) il existe déjà des difficultés pour travailler ensemble. Qu'en sera-t-il à 43 ?
- enfin ce nouvel ensemble aurait pour conséquence de renforcer l'éloignement de la démocratie locale par rapport aux administrés. (C'est déjà, effectivement, bien le cas aujourd'hui. Que se passe-t-il au sein de la CCPM ? Bien malin celui qui peut se tenir au courant, puisqu'il faut attendre plusieurs mois pour que les comptes rendus soient rendus publics).

Il dépose auprès du Préfet un amendement pour demander le maintien de l'indépendance de la CCPM.

Tu remarqueras Albinus que d'autres communes, comme Francin par exemple, ont choisi la fusion car elles y trouvent des intérêts financiers. Dans le compte rendu de son dernier conseil du 9 octobre on peut lire : « Ce regroupement entraînera à partir de 2016, une dotation générale de fonctionnement supplémentaire de 475 000€, et d'autre part, une diminution de la participation de l'ensemble

intercommunal (les 4 CC et les 43 Communes) au Fonds National de péréquation de **918 000€** soit un gain total de **1 393 000€** ». Visiblement tous n'ont pas la même lecture.

2- Modification des tarifs 2012 :

Lors de la réunion du 10/09/2012 des riverains avaient fait part de leur lassitude, voire de leur colère, suite aux nuisances sonores qu'ils subissent lors de l'utilisation de la salle des fêtes. Le Maire avait contesté l'obligation de mise en place d'un limiteur de puissance sonore sur l'installation électrique, affirmant que seuls les bâtiments neufs étaient concernés. Il a dû revoir les textes en vigueur puisqu'il a annoncé en séance avoir un devis pour **3 394€**, chiffre non repris dans le compte rendu. 2^{ème} mesure censée diminuer les nuisances, la hausse des tarifs de location pour les personnes extérieures à la Commune.

Salle des fêtes : **400€** pour 1j et **600€** pour 2

Mérande : **200€** pour 1j et **300€** pour 2j

Dans les 2 cas on double la mise. Cela sera-t-il dissuasif ? J'en doute, car ces tarifs restent très « compétitifs » par rapport à nos voisins. Adopté à l'unanimité.

A noter que cette délibération évoque 2 sujets différents sous le même vocable, et que les conseillers n'ont voté que sur la modification des tarifs. Il est vrai que le compte rendu laisse à penser que la pose du limiteur est acquise ce qui n'a pas été dit en séance.

Pourquoi avoir repris l'ensemble des tarifs 2012 y compris l'eau et l'assainissement et le cimetière alors que seules 2 lignes étaient modifiées ? Va savoir !

Il est 20h55, pas de questions diverses, pas d'autres informations... la séance est levée.

Quitte à me répéter on aurait pu nous parler des chantiers en cours, mais décidément c'est NON !

Alors peut-être nous informer de quelques manifestations à venir : les cérémonies du 11 novembre, le repas des Anciens Combattants, l'inauguration du bâtiment technique qui a eu lieu le 9 novembre, et pourquoi pas la réhabilitation de la cure dont l'avis d'appel à la concurrence est paru dans le DL. Et dire que les premiers travaux ont été effectués sans permis de construire ! Mais que nenni ! Le credo de la communication et de la transparence est définitivement enterré.

A bientôt,

Ton ami Nicolas.

Novembre 2012